HAL
open science

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur - ABES

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un établissement. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur - ABES. 2012. hceres-02026131

HAL Id: hceres-02026131

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026131

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

juillet 2012

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Le Président de l'AERES	Section des établissements
	Le Directeur
Didier Houssin	**Philippe Tchamitchian**

juillet 2012

Sommaire

Présentation 5

Éléments de problématique 5

Gouvernance de l'Abes 7

I – Une bonne gouvernance 7

II – Un projet adapté aux mutations de l'IST en cours 7

III – Vers un acteur aux rôles multiples : opérateur du MESR, agence de mutualisation au service des établissements, force de proposition 7

Les stratégies en matière de mise en œuvre des missions de l'agence 9

I – Une mission initiale pleinement remplie : opérateur national du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 9

1 • Le Sudoc : une réussite face à un risque de marginalisation 9

2 • Thèses : transformer l'essai! 11

3 • Autres catalogues et services 11

4 • Une évaluation de la qualité des catalogues et des services rendus à construire 12

II – Une mission récente porteuse de nombreuses interrogations : agence de mutualisation des établissements en matière de ressources électroniques 13

1 • Les groupements de commandes de ressources électroniques 13

2 • Mieux armer l'Abes 14

III – Un nouveau positionnement à construire dans l'environnement en mutation de l'IST 14

1 • L'Abes et les projets BSN et Istex 14

2 • Vers la mutualisation d'un Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) 15

3 • Vers une plus grande cohérence des achats de ressources électroniques au plan national 15

Les stratégies en matière de partenariats 17

I – Un leader reconnu du milieu des BU-SCD 17

II – Un déficit de reconnaissance par les établissements universitaires 17

III – Un déficit de reconnaissance par les organismes de recherche 18

IV – Un partenariat à consolider avec la BnF 18

V – Une ouverture à l'international à renforcer 18

Pilotage opérationnel et gestion administrative 21

Un établissement qui fonctionne bien au quotidien 21

1 • Gestion financière 21

2 • Une gestion des ressources humaines adaptée aux missions 21

3 • Un cadre de travail satisfaisant dont le coût est trop important 21
4 • Une organisation en mode projet, mais une démarche d'amélioration continue balbutiante 22
5 • La volonté de retrouver la maîtrise de ses systèmes de données 23

Conclusion et recommandations 25

I – Les points forts 25

II – Les points faibles 25

III – Les recommandations 25

Liste des sigles 27

Observations du directeur 29

Organisation de l'évaluation 31

Présentation

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), créée par décret du 24 octobre 1994, est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Son siège est à Montpellier. Sa mission est de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le but de faciliter l'accès aux documents, et d'apporter son concours, en tant que de besoin, aux établissements dans ces domaines.

L'Abes a été créée, en tant qu'opérateur national de l'État, pour mettre en œuvre le Sudoc (catalogue collectif national des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche), ouvert en 2002, et déployé aujourd'hui dans 146 établissements (soit 1 419 bibliothèques d'universités, écoles et grands établissements). Depuis cette date, l'Abes a diversifié son action dans le domaine de l'Information scientifique et technique (IST) et d'autres catalogues sont venus enrichir son offre.

L'Abes a été progressivement investie de nouvelles missions transférées par le ministère. En 2010, la mission nationale "thèses" conclut ainsi un ensemble de transfert de fichiers (Fichier central des thèses) et de développements de services nouveaux Star (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche) en 2006, Step (Signalement des thèses en préparation) et "thèses.fr" en 2011. Conséquence de la réorganisation du MESR en 2010, l'Abes assure aussi l'essentiel des missions de l'ancien bureau des réseaux d'IST, en matière de veille, d'animation et de coordination dans les domaines de la normalisation documentaire, de la conversion rétrospective des catalogues, de l'animation de projets collaboratifs et des thèses. Enfin le ministère a également confié à l'Abes, en 2009, la négociation et l'acquisition de ressources électroniques en licences nationales.

Depuis 2001, l'agence développe aussi une fonction d'opérateur de mutualisation des établissements, elle assure le portage administratif et financier de groupements de commandes pour l'achat de ressources électroniques. Cette activité connaît une progression constante et très rapide.

Les missions de l'Abes sont assurées par 56 fonctionnaires et 17 contractuels, dont 72 % de personnels très qualifiés de catégories A, des métiers des bibliothèques et de l'informatique. L'Abes dispose de 1 624 m² de locaux adaptés à sa mission et loués dans le quartier de Malbosc à Montpellier. Le budget primitif de 2012 est de 45 M€ dont 38 M€ sont gérés dans un service à comptabilité distinct (SACD) utilisé pour suivre toutes les opérations liées à l'achat des ressources électroniques et aux facturations aux établissements de leur contribution. Les recettes, hors SACD, proviennent à 77 % du MESR. Le Cines (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) héberge les applications informatiques professionnelles de l'agence.

Éléments de problématique

L'agence se trouve face à trois interrogations importantes, quoique de nature très différente.

Dans le budget primitif 2012, les achats de ressources électroniques représentent plus de 38 M€ sur un total de dépenses de 45 M€, correspondant à une multiplication par deux sur seulement deux ans. L'importance relative de ce budget d'achat et les difficultés de gestion de trésorerie qu'il génère, conduisent à s'interroger sur la méthode choisie pour le portage des groupements de commandes.

Par ailleurs, les mutations en cours dans le paysage de l'IST avec, au plan national, la mise en place du dispositif de coordination de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) et le lancement du projet Istex (plate-forme d'accès à l'IST et achat d'archives numériques) et, au plan international, la concurrence sur ces créneaux des éditeurs commerciaux et des fournisseurs de métadonnées, conduisent à s'interroger sur la vision et la place de l'Abes dans le contexte fortement évolutif des technologies de l'information et de la communication. De plus, se pose la question des conséquences de ces mutations sur les relations de l'Abes avec les communautés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Enfin, les nouvelles missions de l'Abes ont été prises en charge par des agents contractuels (17 contractuels pour 73 agents), sur des crédits alloués par l'État, pour assurer de nouvelles activités. Ceci pose la question de la pérennisation des nouvelles missions de l'Abes et celle de la gestion de l'établissement et de ses évolutions récentes.

Gouvernance de l'Abes

I – Une bonne gouvernance

Le Conseil d'administration (CA) est bien équilibré dans sa composition et les échanges sont de qualité en son sein. Sa présidence, issue de la Conférence des présidents d'université (CPU), s'est très significativement impliquée dans l'élaboration de la stratégie de l'établissement et a permis à l'Abes de se faire connaître des milieux universitaires, au-delà des seuls Services communs de documentation (SCD) des universités. Ces relations de travail avec d'autres acteurs des universités que ceux des bibliothèques sont un acquis encore fragile, qu'il convient de préserver et développer.

Le CA s'appuie depuis 2010 sur un Conseil scientifique (CS), mis en place à l'initiative de l'établissement. C'est une instance consultative d'orientation, de perfectionnement et à visée prospective, dont le positionnement et le rôle paraissent pertinents : les partenaires de l'Abes sont représentés au CA, et la création du CS a permis une ouverture à d'autres partenaires et spécialistes, absents du CA, issus du monde de la recherche ou experts internationaux de l'IST. Les propositions du CS, souvent novatrices, enrichissent réellement la discussion du CA.

Le directeur de l'Abes est nommé par la tutelle. Le directeur actuel, en place depuis 2006, est issu du corps des Conservateurs des bibliothèques.

L'Abes entretient des relations sereines, confiantes, multiples avec sa tutelle administrative, la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD) du MESR, tant pour les catalogues et les services traditionnels que pour les missions récemment transférées.

II – Un projet adapté aux mutations de l'IST en cours

Un premier projet d'établissement a été élaboré pour les années 2008-2011. La mise en œuvre de ce projet a fait l'objet d'une auto-évaluation sérieuse menée en parallèle à l'élaboration du nouveau projet quadriennal 2012-2015, préfiguration du contrat d'objectif qui doit être établi entre l'Abes et le MESR sur la même période. Ce nouveau projet, fait de la BSN et d'Istex le cadre stratégique de son action pour les prochaines années, est porté par les deux conseils et soutenu par la MISTRD, et est issu de nombreux travaux engagés depuis l'automne 2010 et d'une large concertation, en externe, avec les établissements partenaires et les professionnels des SCD et, en interne, avec tous les personnels de l'agence. Il paraît équilibré entre d'une part, continuité et approfondissement des chantiers traditionnels et d'autre part, ouverture aux novations rendue nécessaire par l'accélération de l'évolution du paysage de l'IST. Ce double ancrage est particulièrement positif pour la gestion du changement qui s'annonce.

L'implication active du MESR et de la MISTRD dans différents chantiers de la construction de la BSN et du projet Istex, la volonté affichée des acteurs de l'IST des universités et des organismes de recherche de se coordonner, donnent poids et crédibilité au projet de l'Abes.

III – Vers un acteur aux rôles multiples : opérateur du MESR, agence de mutualisation au service des établissements, force de proposition

Un équilibre dynamique est bien tenu dans le pilotage stratégique de l'Abes par les différents acteurs entre la double fonction, de fait, de l'agence : si l'Abes est opérateur du MESR ainsi qu'agence de mutualisation pour les établissements d'enseignement supérieur, elle se retrouve aussi porteuse de la réalité et des besoins du réseau des professionnels et des bibliothèques de ces établissements. Quelques exemples illustrent bien cette double dimension : la tutelle a pris en compte les attentes des établissements en matière d'implication de l'Abes dans les groupements de commandes ou d'engagement de l'Abes dans un projet de Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) mutualisé avec les SCD volontaires. Inversement, les établissements ont bien tenu compte des missions transférées à l'Abes par la tutelle, comme la "mission nationale thèses" ou la mise en œuvre de la normalisation documentaire et des orientations stratégiques impulsées dans la BSN.

La direction, le CA et les équipes de l'Abes, forces de propositions sur les projets importants pour leur communauté, savent trouver la formulation et construire les réponses techniques qui permettent aux différents partenaires de se retrouver dans la mise en œuvre des stratégies définies en commun.

Les stratégies en matière de mise en œuvre des missions de l'agence

I – Une mission initiale pleinement remplie : opérateur national du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

1 • Le Sudoc : une réussite face à un risque de marginalisation

L'Abes a été créée, en 1994, pour mettre en place le Sudoc. La phase opérationnelle de l'outil a démarré en 2002. Le Sudoc est le catalogue collectif des bibliothèques académiques. Ce catalogue, dont le contenu évolue de manière continue, est le produit du travail des équipes des bibliothèques qui se partagent les fonctions de catalogage et de localisation des documents. Le Sudoc se double donc d'une dimension sociale sous la forme d'un réseau collaboratif de ces mêmes bibliothèques. Les rôles de l'Abes sont l'animation du réseau des bibliothèques, la formation des catalogueurs, la mise à disposition des logiciels pour alimenter le catalogue (les membres du réseau) et l'interroger (tout public), la mise en visibilité sur le web du catalogue, la définition et mise en œuvre d'une politique de rétroconversion afin de recenser le patrimoine de l'enseignement supérieur.

L'objectif de ce catalogue collectif est de partager la tâche de catalogage entre les bibliothèques du réseau afin de l'alléger. Les usages dérivés en sont :

- la localisation pour consultation des documents ou pour prêt entre bibliothèques (PEB) ;
- la gestion locale des exemplaires (conservation ou élimination) et le plan de conservation partagée.

Ces objectifs sont très largement atteints, l'Abes joue pleinement son rôle, et le Sudoc est une réussite reconnue par la communauté des bibliothèques.

Le réseau Sudoc regroupe 146 établissements (universités, écoles, grands établissements) dont la totalité des universités françaises. Il compte de plus de 10 millions de notices et 32 millions de documents localisés, ce qui représente environ 65 % de monographies localisées sur le nombre total de monographies des établissements, l'objectif est d'atteindre un taux de ressources signalées de 70 % en 2012. Pour l'année 2011, la croissance a été de 7 % pour le nombre de notices localisées et de 9 % pour le nombre de localisations.

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) pour les marchés de maintenance des logiciels OCLC[1] et pour les bases de données supports de Sudoc, sont équilibrées avec les recettes des licences facturées aux établissements.

Une convention type lie l'Abes à chaque établissement du réseau Sudoc. Elle concerne notamment les règles de catalogage, de tarification ainsi que la cession de la propriété intellectuelle des données. Elle est en cours de révision pour revoir la répartition des coûts à partir des données d'usage récoltées par le logiciel *Webstats*. Cette évolution, connue des usagers professionnels rencontrés, ne pose pas de difficultés.

Quel avenir pour le Sudoc ?

L'engagement de l'Abes dans le déploiement du Sudoc, dans l'accroissement de la qualité comme de la quantité des notices qu'il contient (rétroconversion), est maintenu alors que l'on constate une baisse des consultations : leur nombre a crû jusqu'en 2008 atteignant 34 millions (contre par exemple 18 millions en 2005), est depuis en baisse (-20 % en 2009, -9 % en 2010) pour atteindre 25 millions de consultations en 2010.

Ce contre-mouvement peut s'expliquer à la fois par la généralisation de l'usage des moteurs de recherche sur le web et par le fait que le Sudoc n'est pas armé pour signaler les ressources électroniques qui sont de plus en plus recherchées par les usagers. Consciente de ce problème, l'Abes travaille dans deux directions : assurer une meilleure visibilité au catalogue, et lui donner une dimension supplémentaire en intégrant de la documentation électronique.

---

[1] *Online computer library center* est une association mondiale de recensement, catalogage et conservation des documents des bibliothèques. Elle a développé ses propres logiciels, qu'elle commercialise.

La visibilité du Sudoc sur le web

Il semble d'abord que le public universitaire ait modifié ses pratiques informationnelles, préférant la Toile et ses moteurs de recherche à l'interrogation d'un catalogue collectif de bibliothèques, même en ligne. Se pose donc la question du référencement sur le web du Sudoc. En effet, les moteurs de recherche affichent, dans le cas de travaux universitaires, d'abord les sites institutionnels (laboratoire de recherche, établissement), puis les archives ouvertes et ensuite seulement les catalogues de l'Abes (IdRef, Sudoc). Par ailleurs, les ressources numériques, de plus en plus prisées, apparaissent donc naturellement en premier dans les classements des moteurs de recherche.

L'Abes a œuvré récemment dans plusieurs directions, afin de donner plus de visibilité à son catalogue sur la Toile. Pour cela, il lui a fallu développer des applications spécifiques afin de pouvoir exporter le contenu du catalogue Sudoc géré par un logiciel propriétaire (OCLC). De plus, les signalements du Sudoc sont visibles dans le Catalogue collectif de France (CCFr) géré par la BnF et dans le catalogue mondial *Worldcat* sauf opposition des établissements (15 % d'entre eux).

L'intégration des ressources électroniques dans le Sudoc

Envisager l'intégration du signalement des ressources électroniques des abonnements courants dans le Sudoc remet en question les principes fondateurs de ce catalogue. Il faut :

- étendre le signalement à de nouvelles unités documentaires : l'article publié dans une revue, l'article déposé dans une archive ouverte ;
- localiser ces articles dans les notices des bibliothèques alors que l'accès aux ressources électroniques n'a pas de pérennité assurée.

En effet la masse de données afférente et leur caractère éphémère (pour les abonnements courants, les droits d'accès, les durées de ces droits et les localisations sont variables selon les contrats passés avec les éditeurs ; les adresses électroniques des ressources ne sont pas pérennes, etc.) remettent en question la tâche de "catalogage partagé" qui fait la qualité et la spécificité du réseau Sudoc.

Dans ce contexte, le signalement des ressources proviendrait initialement des éditeurs et non plus des professionnels des bibliothèques. Les éditeurs livrent ensemble "données et métadonnées" autrement dit "les contenus et leur signalement". Dans ses pratiques de tête de réseau, l'Abes ne gère que les signalements tandis que les bibliothèques gèrent les contenus. Le Sudoc deviendrait alors le point de liaison entre les signalements des ressources classiques, remontant des bibliothèques, et ceux des ressources électroniques descendant des éditeurs vers les établissements. Il en résulterait des questions d'harmonisation des formats de signalement (de métadonnées) et des métadonnées elles-mêmes.

Notons aussi que l'intégration des ressources numériques courantes dans le Sudoc rendrait plus complexe le réseau de partenariats, et que la question du modèle économique se poserait : la valeur ajoutée dans les signalements pourrait-elle permettre à l'Abes de trouver les financements nécessaires à cette fonction nouvelle ?

Pour répondre à cet enjeu, et dans le cadre du récent projet Istex retenu au titre du programme investissements d'avenir, les ressources électroniques seront acquises définitivement et stockées de manière pérenne sur la plate-forme prévue. L'Abes, impliquée dans ce projet, prendra en charge le signalement et la localisation de ces ressources électroniques, en cohérence avec l'évolution envisagée du Sudoc : récupérer les métadonnées issues des éditeurs, les enrichir, les relier et les redistribuer à des fournisseurs de services.

En cohérence, l'Abes a inscrit clairement, dans son projet d'établissement, cette évolution du Sudoc vers un "hub des métadonnées de la recherche" pour que ce catalogue conserve sa fonction d'agrégateur et de diffuseur du signalement des ressources de l'enseignement supérieur. Elle est la seule en France à pouvoir mener cette mission. Il lui faudra mettre les moyens et l'opiniâtreté nécessaires pour que cette application puisse trouver sa place dans un ensemble dominé par des applications plus commerciales, par exemple au travers de services originaux, et ainsi donner à voir largement les ressources des établissements.

Sudoc-PS

Le catalogue Sudoc-PS est une extension du Sudoc aux publications en série (les collections de périodiques). Il concerne un réseau beaucoup plus étendu, irriguant tout le territoire français, de 1 793 bibliothèques publiques et privées (s'y ajoute la bibliothèque de l'université de Liège). Le périmètre des bibliothèques du Sudoc-PS dépasse largement celui du MESR. L'objectif est de recenser les collections de périodiques sur le territoire, permettant la localisation pour consultation ou le prêt entre bibliothèques. Ce catalogue permet aussi de construire un plan de conservation partagée (PCP), une bibliothèque au moins conservant une version papier de chaque revue électronique.

Le Sudoc-PS fonctionne comme un réseau de réseaux locaux : l'Abes a sollicité dans chaque région une bibliothèque universitaire (BU), pour en être le centre régional, animer l'ensemble des bibliothèques de la région et assurer les formations des catalogueurs de ces bibliothèques. Tous ces réseaux régionaux n'ont pas la même vitalité. Il est important que l'Abes, animateur de l'ensemble de réseaux, veille à ce que chacune des têtes de réseau régional irrigue activement son territoire.

La mise en visibilité de ce catalogue est limitée actuellement par la position de l'ISSN (organisme d'identification des publications en séries) qui interdit la diffusion de ses données en dehors du réseau Sudoc. Le Sudoc-PS, dont l'ambition est de recenser l'intégralité des collections de périodiques sur le territoire au delà des seules bibliothèques dépendant du MESR, n'a pas d'équivalent en France. Il est donc essentiel que l'Abes poursuive cette mission.

2 • Thèses : transformer l'essai !

Le MESR a confié à l'Abes, en 2006, la mission de recenser les versions électroniques des thèses et des habilitations à diriger les recherches (HDR), préparées et soutenues, et en lien avec le Cines, d'assurer l'archivage pérenne des thèses sous format numérique. Il s'agit ainsi d'une action de valorisation de la production scientifique française.

Ce transfert a occasionné parallèlement un transfert de la tâche de signalement des sujets de thèses, précédemment assurée par l'université Paris 10 Nanterre, gestionnaire du Fichier central des thèses. Dans les établissements, les services qui enregistrent le dépôt de sujets de thèse, ceux qui signalent les thèses soutenues sous format numérique, ne sont pas les interlocuteurs habituels de l'Abes. Il lui a donc fallu créer de nouvelles applications et de nouveaux réseaux fondés sur des personnes relais dans les établissements, les correspondants "thèses" :

- le réseau et l'application Step (pour le dépôt des sujets de thèse) ;
- le réseau et l'application Star (pour le signalement des thèses numériques dans le Sudoc et l'archivage pérenne avec le Cines) ;
- et obtenir, en plus, de chaque établissement le dépôt des thèses sous forme numérique sur un serveur.

Enfin l'application portail "*theses.fr*", mise en service en juillet 2011, permet de consulter les signalements des thèses en cours, des thèses soutenues et d'accéder à la version électronique si elle a été déposée sur un serveur.

Le réseau est déployé sur 106 établissements, majoritairement des universités, et en production dans deux tiers d'entre eux. L'intérêt d'une telle application réside précisément dans l'exhaustivité du recensement des thèses soutenues, et ce, dans des délais contraints. Il reste encore des progrès à réaliser. L'Abes n'a pas été en mesure de fournir, sur l'ensemble des thèses soutenues en France, par établissement et par année, le taux de couverture du catalogue Star et le taux réel de dépôt des thèses par chaque établissement sur son propre serveur.

Il faut signaler aussi que, dans les établissements, le circuit des thèses s'est beaucoup complexifié avec la création d'écoles doctorales multi-établissements, que les personnels des services doctoraux sont plus mobiles que les personnels des bibliothèques, moins formés à la description bibliographique. Il en résulte que le besoin de formation des personnels à l'usage des logiciels de l'Abes est permanent.

L'application Star est opérationnelle depuis 2006. Afin d'obtenir le déploiement, en production, de l'application dans l'ensemble des établissements et pour la totalité des thèses, l'agence doit pouvoir bénéficier d'un soutien actif de la MISTRD. En effet, cette généralisation nécessite de s'adresser à des services universitaires qui ne sont pas des interlocuteurs naturels de l'agence au sein des universités et surtout vis-à-vis desquels l'agence n'est pas porteuse d'une légitimité particulière.

Cette nouvelle mission dévolue à l'Abes a été financée par la dotation initiale de 480 k€ pour la période 2008-2012, allouée par le MESR. Il serait nécessaire que l'Abes évalue le coût consolidé de la maintenance d'une telle application, car son entretien nécessitera des financements récurrents au-delà de 2012.

3 • Autres catalogues et services

En plus des outils précédents l'Abes porte quatre catalogues spécialisés, Calames, IdRef, "Signets des universités" et Numès, les deux derniers n'entrant pas vraiment dans son cœur de métier.

Calames

Calames, le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur, est un outil collaboratif de valorisation du patrimoine détenu par les bibliothèques de recherche en France. Ce catalogue se distingue de celui du Sudoc par son orientatio : description de fonds d'archives et manuscrits et de leurs composants. Visible des moteurs de recherche sur la Toile, il a pour vocation de signaler ces archives et manuscrits, leur localisation et d'établir un lien le cas échéant avec leur version numérisée.

Le réseau Calames (déployé en 2007) est animé par un groupe de travail comprenant le Muséum d'histoire naturelle, l'Institut de France, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (universités de Paris), la bibliothèque Sainte-Geneviève, la BDIC de Nanterre et la BNU de Strasbourg. Il est déployé sur 34 établissements à ce jour ; une vague prochaine de six établissements est en préparation. Être membre du réseau Calames se traduit par la signature d'une convention, et par l'usage d'une interface développée par l'Abes.

À ce jour, 350 000 composants ont été saisis dont 270 000 publiés depuis 2009.

IdRef

Cette application visible du grand public depuis 2011, ce qui est peut-être prématuré, est avant tout conçue pour les professionnels du catalogage. Elle vise à recenser les "autorités" et à les rendre disponibles sous un format standard. Par autorités, il faut entendre les noms de personne physique ou morale, les noms topographiques, les "vedettes-matières", etc. Il s'agit soit de regrouper, sous une même valeur, des variantes graphiques, des dénominations concurrentes, soit de distinguer des homonymes afin d'améliorer la qualité des catalogues et le résultat des consultations.

Autour de ce catalogue élaboré collectivement s'articulent les catalogues de l'Abes : Star, Calames et Sudoc. Il représente une réelle valeur ajoutée aux données bibliographiques et est appelé à faire autorité dans une infrastructure supérieure qui engloberait aussi les archives ouvertes de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Or, l'Abes doit avoir conscience que l'enrichissement du spectre de ses applications, qui engendre nécessairement un nombre plus important de partenaires, rend plus complexe la coordination d'IdRef.

Le prêt entre bibliothèques

Le prêt entre bibliothèques (PEB) est un service entre bibliothèques membres du réseau Sudoc qui consiste à fournir soit une copie soit un exemplaire en prêt d'un document. Ce service, qualifié d'archaïque dès 2006 d'après l'enquête de satisfaction commanditée par l'Aura (réseau des utilisateurs de l'Abes), ne permet pas de suivre l'acheminement des documents ni d'effectuer des règlements. En revanche, c'est un service très apprécié des bibliothèques universitaires, principalement celles de taille modeste, et aussi de toutes les organisations qui ne peuvent disposer dans leur sein d'unités documentaires car les plus demandeuses. Les demandes de PEB connaissent un déclin continu depuis la fin des années 1990 (-32 % entre 2005 et 2009 par exemple) mais s'élèvent encore à 170 000 demandes en 2011. Néanmoins, le prêt de monographies, une des activités du PEB, restera indispensable tant que tous les imprimés n'auront pas été mis à disposition sous forme numérique, principalement pour les disciplines SHS.

La refonte de ce service dans le cadre de la réalisation du projet BSN, par l'adoption du logiciel Refdoc ("référence en fourniture de documents scientifiques") de l'Inist, suscite quelques inquiétudes de voir succéder à un service "point à point", un service de "un vers plusieurs" dont le modèle économique risque de pénaliser les gros demandeurs, donc les bibliothèques de taille modeste, d'autant que ce service sera soumis dorénavant à la TVA.

Le PEB est un service qui conforte l'image de réseau de bibliothèques animé par l'Abes et porté par le logiciel Supeb. Son abandon programmé au profit de Refdoc, guichet électronique, dévitalisera partiellement le réseau.

4 • Une évaluation de la qualité des catalogues et des services rendus à construire

L'Abes en tant qu'agence de signalement bibliographique devrait pouvoir fournir des données statistiques pluriannuelles tant sur l'évolution du contenu des catalogues que sur l'évolution de leurs consultations afin d'en permettre une analyse fine.

Pour ce qui est de la surveillance de l'évolution du catalogue Sudoc, l'Abes a mis à la disposition des SCD, depuis fin 2009, le logiciel *Webstats* qui évalue l'activité de catalogage de ses membres et qui permettra de réévaluer le coût des licences. Elle a recours par ailleurs à *Google analytics* pour suivre les consultations de ses catalogues.

L'aspect quantitatif est très imparfait : les documents fournis par l'Abes contiennent peu, voire pas d'évaluations chiffrées pertinentes, d'indicateurs sur les usages des catalogues et des services par les usagers professionnels et les usagers finaux (étudiants, enseignants-chercheurs). Aucun document, fourni pour l'évaluation, ne recense, dans la durée, les indicateurs du suivi de l'évolution du Sudoc, et au-delà, des autres catalogues ventilés par types d'utilisateurs : étudiants, enseignants-chercheurs, etc. De même, comme signalé précédemment, les experts n'ont pas pu obtenir les taux de couverture des applications Star ou Step.

L'aspect qualitatif est un peu mieux abordé. Parmi les dispositifs d'évaluation de l'activité de l'Abes, on note l'enquête de satisfaction de 2011 sur les produits et services de l'Abes, auprès des SCD. Plusieurs qualités y sont souvent mises en exergue : une grande souplesse de fonctionnement et une compétence reconnue, une implication dynamique dans ses missions historiques et ses nouvelles initiatives, et aussi une écoute attentive des besoins exprimés par les utilisateurs, et ce compris les plus modestes qui, en dépit de leurs faibles moyens, ne sont pas oubliés par le service public. En revanche aucune information ne concerne la satisfaction des usagers finaux. Les professionnels des bibliothèques rencontrés émettent des avis plutôt positifs sur la qualité des catalogues et des services rendus.

L'Abes, tête de réseau des SCD des établissements, ne peut en rester à une culture de la conservation et du signalement : il lui faut y associer une culture de l'évaluation des usages pour pouvoir juger si les moyens déployés, à l'Abes et dans les SCD, rendent les services attendus, tant auprès des usagers professionnels que pour les utilisateurs finaux.

II – Une mission récente porteuse de nombreuses interrogations : agence de mutualisation des établissements en matière de ressources électroniques

Depuis 2001, l'Abes joue un rôle de coordonnateur de groupements de commandes, au profit des universités et EPST pour l'achat de ressources électroniques. En lien avec le consortium Couperin, chargé du choix des produits et des négociations, à la demande des Universités et de certains EPST et avec l'accord de la tutelle, l'Abes assure le portage administratif et financier des marchés : passation des appels d'offre, signature et exécution des marchés, paiement à l'éditeur et refacturation ensuite aux établissements de leur quote-part.

Ce service a permis à l'Abes d'acquérir une nouvelle visibilité auprès des décideurs des universités. Mais il pèse d'un poids excessif sur la trésorerie de l'Abes, et l'empêche d'envisager le portage de nouveaux groupements de commandes pourtant demandé avec insistance par Couperin.

1 • Les groupements de commandes de ressources électroniques

Chaque groupement de commandes concerne en général entre 20 et 80 adhérents. Ces nombres sont soit stables, soit en progression. Le groupement de commandes le plus atypique est celui traitant avec la firme Elsevier, groupant 127 adhérents (2008-2011), et représentant 70 % en 2010, des montants mobilisés pour ces marchés.

L'expertise de l'Abes en matière de montage administratif et de portage financier de groupements de commandes est généralement reconnue et appréciée par les SCD et les établissements. Il en est de même du partage des rôles entre le consortium Couperin (évaluation des besoins et négociations sur l'acquisition de ressources) et l'Abes, et du principe de tarification : facturation des frais de gestion des groupements de commandes (hors rémunération des fonctionnaires). Couperin souhaiterait que l'Abes se spécialise dans son rôle d'agence de mutualisation au profit des établissements universitaires et n'intervienne qu'une fois les négociations conclues. Mais il est important que l'Abes reste partie prenante des négociations en ce qui concerne les licences signées avec les éditeurs, car il lui importe d'être associée aux modalités juridiques du contrat, notamment en ce qui concerne les droits d'usage des métadonnées.

La reconnaissance des établissements et des services de documentation s'accompagne de leur retrait progressif du portage. Les commandes, les contrats et le recouvrement des cotisations génèrent une lourde gestion dont les établissements souhaitent s'exonérer. Cela les conduit à demander à l'agence de s'engager sur de nouveaux groupements de commandes. Cette activité connaît donc une progression constante à l'Abes : deux groupements portés en 2003, six en 2005, dix depuis 2009 sur les 16 groupements existants, les autres restant portés par des universités. Importante par le service ainsi rendu par l'Abes à la communauté, cette activité mobilise d'importants moyens auxquels il convient de porter une attention particulière.

L'évolution observée se traduit par un déséquilibre préoccupant dans la structure financière de l'agence. Même si la situation globale reste saine, le danger est lié à une trésorerie insuffisante, et des retards de paiements de la part des établissements pourraient mettre en difficulté l'agence. Par exemple, le modèle économique d'Elsevier vise à faire assumer par l'acheteur de documentation électronique non seulement le coût des publications en ligne mais aussi les dépenses auparavant réglées directement par les SCD des établissements pour les abonnements "papier". Les sommes concernées deviennent de ce fait de plus en plus conséquentes. L'Abes qui refacture ce service ensuite, se trouve dans l'obligation d'avancer les fonds pour les établissements. Le montant actuel de l'abonnement dont le paiement a pu être échelonné dans l'année, représente le double du fonds de roulement de l'Abes.

2 • Mieux armer l'Abes

Concernant les problèmes de trésorerie, une des pistes de solution explorée, est l'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Toutefois, cette faculté est subordonnée à l'autorisation du ministère de l'Économie et des Finances et à la modification éventuelle du décret de création de l'Abes de 1994. La réflexion est en cours, en lien avec le MESR, mais une réponse doit arriver rapidement.

En concertation avec la CPU, les EPST et Couperin, et pour bien organiser cette fonction d'agence de mutualisation des établissements pour l'achat des ressources électroniques, il est nécessaire de mieux clarifier le périmètre des groupements dès le début des négociations. De plus le ministère et l'Abes doivent mettre en œuvre résolument les solutions envisagées (ou d'autres) nécessaires pour sécuriser la trésorerie et probablement en parallèle pour stabiliser juridiquement cette mission spécifique de l'établissement.

III – Un nouveau positionnement à construire dans l'environnement en mutation de l'IST

1 • L'Abes et les projets BSN et Istex

La Bibliothèque scientifique numérique (BSN), programme initié en 2008 dans la feuille de route des très grandes infrastructures de recherche (TGIR), vise à répondre aux besoins des chercheurs en matière d'information scientifique et technique d'un niveau d'excellence mondiale et à améliorer la visibilité de la recherche française. La période 2009-2011 a permis, à l'initiative du MESR, la création d'un cadre collectif associant la CPU, les principaux EPST et auquel participe le ministère de la Culture et de la Communication, pour élaborer la stratégie de la BSN, pour les années 2012-2015, au sein de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI).

La BSN est donc le cadre global de la réorganisation de l'espace de l'IST française dans lequel l'agence a très justement inscrit son projet.

L'Abes est significativement présente dans le dispositif BSN et s'y implique de manière positive. L'agence y copilote trois segments d'activités, les segments BSN 1 (avec Couperin) : acquisition des revues (courant) et des archives, BSN 3 (avec le CNRS) : dispositifs de signalement et BSN 8 (avec CNRS) : fourniture de documents, prêt. L'agence suit aussi les activités des autres segments. Une implication plus significative de l'Abes dans les segments BSN 4 : archives ouvertes et BSN 7 : édition scientifique, est souhaitée par certains interlocuteurs. Cette dernière permettrait effectivement à l'agence d'être en prise directe avec la problématique du signalement des publications scientifiques, au plus proche de leur production. Le segment 8 a déjà donné lieu à des réunions pour fixer les contours de la fourniture de documents et du PEB, le segment 3 ne semble pas avoir atteint ce degré de maturité.

L'Abes est directement impliquée dans les premières actions collectives qui ont été menées par la BSN en 2010-2011 : coordination des acquisitions de ressources électroniques courantes, achat des premières licences nationales et participation à l'élaboration du projet Istex. C'est, en 2010, dans la dynamique de mise en place de la BSN et compte tenu de la crédibilité et du savoir-faire acquis par l'agence dans le portage des groupements de commandes au bénéfice des établissements, que la négociation et l'acquisition de ressources électroniques en licence nationale ont été confiées à l'Abes.

Le projet Istex a pour objectif de construire une plate-forme nationale d'excellence d'accès à l'IST, commune aux Idex, et s'appuyant sur un programme d'achat de ressources scientifiques électroniques en licence nationale, notamment de collections rétrospectives, complètes, de périodiques scientifiques et de corpus de textes en sciences humaines et sociales. L'objectif est non seulement l'acquisition à titre définitif des documents et des métadonnées correspondantes mais aussi d'obtenir les droits d'exploitation de ces données. En effet le projet Istex inscrit de façon native la double dimension de constitution d'une collection et d'exploitation de celle-ci pour produire des services à valeur ajoutée pour la recherche.

Un dispositif de pilotage est à l'étude. Le pilotage stratégique du projet Istex sera assuré dans le cadre du programme BSN. Le CNRS, personne morale responsable du projet Istex, passera convention avec les acteurs concernés dont l'Abes, Couperin et le Cines. En première analyse l'Abes est plus directement concernée par la négociation, l'acquisition et le signalement des ressources en licence nationale et, avec le CNRS-Inist, par la gestion des accès et des droits.

L'implication active de la MISTRD à différents étages de la construction de la BSN et du projet Istex, la volonté affichée des acteurs de l'IST des universités, d'une part, et des organismes de recherche, d'autre part, de se coordonner et de mettre fin à une dichotomie ancienne et dommageable dans le contexte actuel pour la négociation des ressources électroniques avec les grands éditeurs privés, méritent d'être signalées et encouragées.

2 • Vers la mutualisation d'un Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)

Les logiciels de gestion de bibliothèques, dont ceux des SCD, sont appelés à être renouvelés prochainement car ils ne peuvent s'adapter ni aux différents flux de données qu'ils sont amenés à gérer (fonds classique, documents numériques, dépôts sur les archives ouvertes) ni aux nouveaux outils de recherche documentaire de type "découverte" (*discovery tools*). Par ailleurs, l'Abes qui jusqu'alors collectait les données issues des bibliothèques partenaires, devrait irriguer les bibliothèques avec les métadonnées issues des documents numériques.

L'Abes, relayant la demande de certains des SCD, propose dans son projet d'établissement de coordonner l'élaboration d'un cahier des charges et les négociations en vue d'une acquisition groupée d'un même SIGB. L'Abes dispose en effet de compétences adéquates, qu'aucune bibliothèque isolée ne peut égaler, pour mener ces travaux. De nombreuses questions restent en suspens : le type d'architecture informatique (centralisée ou en nuages), le rôle de l'Abes - négociateur, porteur d'un nouveau groupement de commandes - la maintenance. Une telle opération, qui pourrait être menée en collaboration avec l'Amue, s'inscrit naturellement dans la dimension d'agence de mutualisation au service des établissements, dans laquelle l'Abes s'investit de plus en plus.

3 • Vers une plus grande cohérence des achats de ressources électroniques au plan national

D'autres questions, concernant la mise en œuvre d'une politique nationale d'achat de ressources électroniques et qui dépassent le cadre strict de l'Abes, doivent être abordées à propos des groupements de commandes. Les contraintes budgétaires appellent assez logiquement à ces regroupements de la demande.

Les marchés en question mobilisent des moyens énormes et représentent des enjeux fondamentaux. Dans le contexte du commerce international concurrentiel, les structures publiques se montrent souvent frileuses et peinent parfois à fédérer leurs besoins afin de faire contrepoids aux exigences des éditeurs commerciaux, puissants et sans frontières, qui tentent de rendre leurs marchés captifs. Lors de la négociation d'un marché, l'absence d'engagement ferme préalable des établissements constitue un facteur d'incertitude sur le périmètre du groupement, et le désengagement d'un établissement au moment de la finalisation du marché peut mettre en cause les conditions de celui-ci. La position, parfois ambiguë, de certains EPST dans les négociations des marchés de ressources électroniques menées par Couperin a pu également avoir un impact négatif, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les négociations avec certains éditeurs. À plusieurs reprises est ainsi apparue l'ambiguïté de la distinction historique entre enseignement supérieur et recherche. Ainsi, par exemple, il apparaît que lorsqu'une structure se désengage d'un marché, les autres services abonnés de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent en subir les conséquences instantanément.

Le contexte institutionnel d'autonomie et de budget global des établissements, ainsi que la recomposition en cours des cartes régionales de l'enseignement supérieur conduisent à s'interroger sur l'avenir des groupements d'achats. Très concrètement les interlocuteurs traditionnels de l'Abes, le plus souvent membres des SCD, hésitent à engager, ou n'ont plus la possibilité d'engager, leur établissement dans un groupement de commande comme ils le faisaient par le passé. Ils éprouvent une certaine difficulté à situer le nouveau décideur effectif concernant ce sujet dans leur établissement ou dans un périmètre plus large (Pres, interuniversitaire, etc.) : qui va prendre la décision et quand ?

Par ailleurs il semble aujourd'hui compliqué pour les établissements de dégager les moyens financiers supplémentaires pour faire face à l'augmentation considérable du coût des abonnements électroniques.

Négocier en rangs dispersés avec ces grands groupes commerciaux fragilise la position des services de l'État et des établissements. La mise en œuvre des orientations de la BSN et du projet Istex pourrait faciliter cette cohérence nationale en matière de négociation des groupements de commandes.

Les stratégies en matière de partenariats

L'Abes est un opérateur public de l'IST en France : à ce titre, elle se définit par les partenariats qu'elle entretient et anime, par les mises en relation entre partenaires et par les services qu'elle leur offre. Ses principaux partenaires sont représentés dans le conseil d'administration et/ou dans son conseil scientifique : Aura, ADBU, la CPU et les établissements, Couperin, BnF, CNRS (Inist, CCSD).

I – Un leader reconnu du milieu des BU-SCD

Il est des partenaires naturels comme les bibliothèques académiques du réseau Sudoc organisées en association, l'Aura ou l'ADBU (Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation). Ces associations ne se comportent pas comme de simples instances de consultation ou d'entérinement, elles sont désormais associées aux réflexions stratégiques de l'Abes. En effet, celle-ci avait pris conscience du fait que le projet d'établissement 2008-2011 n'avait bénéficié que tardivement des compétences qu'auraient pu lui apporter les associations d'utilisateurs.

Clairement, l'Abes est un vecteur privilégié pour le changement et la modernisation des SCD. Ses modes de communication sont appréciés : revue Arabesques, journées d'études et de formation, animation des réseaux et assistance aux utilisateurs, site web. La diffusion de sa réflexion permet aux responsables des SCD de se projeter dans l'avenir et de penser en termes de stratégie du changement.

L'Abes est aussi pour ce milieu un point fixe, une référence familière pour des services quelquefois isolés dans les universités, parfois déstabilisés par les évolutions en cours dans les établissements : loi LRU et décret d'août 2011 relatif aux bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, réorganisation de la Sous-direction des bibliothèques (SDBIS) du MESR. L'agence est porteuse de l'identité du milieu des bibliothèques universitaires (BU) et est perçue comme une tête de réseau légitime des professionnels des bibliothèques.

II – Un déficit de reconnaissance par les établissements universitaires

A contrario, à l'extérieur du monde des bibliothèques et de la documentation universitaire, l'Abes est trop souvent perçue comme réseau des BU et SCD et pas assez comme réseau des établissements universitaires eux-mêmes. Le risque existe que l'Abes, par sa proximité et sa connivence avec les acteurs des BU et SCD, ne soit perçue, par les responsables universitaires, que comme un groupe de pression du milieu des bibliothèques.

Avec la CPU et plus largement avec les établissements de l'enseignement supérieur, le partenariat est moins naturel et l'Abes œuvre pour se faire connaître des établissements : un représentant de la CPU est le président de son Conseil d'administration tout en étant président du Consortium Couperin. Ce partenariat est mobilisé particulièrement dans la mission "groupement de commandes" et la mission "thèses".

Certes la réussite des opérations de portage, administratif et financier, des marchés de commandes de ressources électroniques a donné à l'Abes une visibilité nouvelle vis-à-vis des responsables universitaires. Le désengagement de certaines universités de cette fonction de porteur de mutualisation au bénéfice de la collectivité renforce d'ailleurs le positionnement de l'Abes. Mais certains responsables universitaires risquent de ne connaître de l'Abes que la dimension refacturation d'abonnements d'un montant en augmentation constante année après année.

C'est pourquoi dans le nouveau paysage universitaire qui se construit - regroupements d'universités, nouvelles compétences des établissements, nombreux renouvellements de responsables universitaires - les liens récemment bâtis avec quelques responsables de la CPU doivent se recréer, se renforcer et s'élargir. Mais l'Abes doit aller plus loin et se donner les moyens de créer des relations d'échange et de travail direct avec les équipes de direction des établissements, les responsables recherche ou des formations doctorales, etc. L'objectif, pour élargir la légitimité de l'agence, est de mieux faire connaître ses réalisations, les services qu'elle rend et ceux qu'elle pourrait rendre.

III – Un déficit de reconnaissance par les organismes de recherche

L'Abes est perçue aussi parfois comme appartenant plus au monde de l'enseignement supérieur qu'à celui de la recherche. Une communication active vis-à-vis des responsables des établissements, notamment en matière de valorisation des résultats de la recherche, pourrait faciliter ces réajustements.

Les deux grands projets nationaux : BSN et Istex présentés précédemment sont une opportunité pour renforcer le partenariat avec le CNRS, et ses composantes en charge de l'IST (Inist, CCSD, TGE Adonis). Par exemple, l'Inist-CNRS est impliqué conjointement avec l'Abes dans les segments BSN 3 et 8 et dans le projet Istex.

La réussite du partenariat Abes / CNRS-Inist, dont les contours sont en cours de définition, relève autant, voire plus, de la volonté stratégique des tutelles que de celle des acteurs. Les bibliothèques académiques comptent sur un tel partenariat pour une clarification des possibilités d'accès à l'IST dans les établissements, afin d'éviter lacunes ou redondances dans l'accès aux ressources numériques selon le statut des unités de recherche.

IV – Un partenariat à consolider avec la BnF

La BnF et l'Abes, toutes deux agences bibliographiques, l'une relevant du ministère de la Culture et de la Communication, l'autre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont liées par une convention triennale, dont la dernière date de janvier 2011. La convention porte principalement sur la fourniture de notices. L'une et l'autre participent au signalement bibliographique par la construction du catalogue collectif national (CCFr), chacune avec et pour ses partenaires privilégiés (les bibliothèques universitaires *vs* les bibliothèques de lecture publique).

Par ailleurs, l'Abes et la BnF collaborent pour le signalement des fonds patrimoniaux au travers de BnF archives et manuscrits et de Calames.

Enfin, l'Abes pourrait, à la suite de l'acquisition des métadonnées des ressources numériques, irriguer non seulement les BU mais aussi les bibliothèques de lecture publique.

Bien que partageant les mêmes objectifs, à savoir le signalement des collections, ces deux institutions ont des points de friction : une sensation de mise en concurrence, des logiciels propriétaires distincts qui ne favorisent pas la mise en commun des données, des calendriers différents pour des structures de taille bien différente.

Afin de coordonner au mieux les actions financées par l'État en matière de signalement bibliographique et de notices d'autorité, en matière de visibilité sur la Toile, il devient primordial que le périmètre de l'Abes par rapport à celui de la BnF soit clairement défini ainsi que doivent l'être, au niveau national, les stratégies dessinant l'avenir des catalogues collectifs.

V – Une ouverture à l'international à renforcer

La présence d'experts étrangers au sein de son nouveau conseil scientifique, comme la mise en place d'un chargé de mission pour les projets européens, démontrent la volonté de l'Abes de se tenir au courant des évolutions vécues par les principaux partenaires et homologues étrangers, pas seulement francophones, et de faire connaître ses catalogues. Cette volonté de coopération porte ses fruits en termes d'échanges d'informations, voire d'expériences, comme l'organisation annuelle d'un voyage professionnel de découverte de bibliothèques innovantes d'universités européennes.

Les "Journées Abes", réunions annuelles des utilisateurs accueillant des centaines de participants, incluent une dimension internationale, offrant aux personnels de l'agence et aux utilisateurs l'opportunité de faire connaissance avec le vécu professionnel, des pratiques en œuvre et des questionnements dans d'autres pays, principalement européens. La mobilité par échanges internationaux de personnels fait partie des projets impulsés par l'Agence. Française par essence, celle-ci commence à recueillir l'adhésion de quelques institutions de pays voisins au sein du Sudoc-PS.

L'Abes possède une visibilité internationale, par la participation de son directeur à différentes instances, à l'instar de la présidence de la section Management et Marketing à l'IFLA (*International federation of library associations*) jusqu'en 2011, de sa participation au conseil de la "région Europe" de l'OCLC et au conseil d'administration du CERL (*Consortium of european research libraries*). L'action de l'Abes se développe également dans les instances politiques de la Commission européenne où des rencontres sont organisées. Les objectifs poursuivis visent la promotion des ressources nationales, mais également la préparation de mutualisations internationales.

Sur un autre plan, les contraintes budgétaires corrélées à des obligations de résultats, poussent les établissements et l'agence à prioriser les bibliothèques numériques et les groupements en vue de la mutualisation du catalogage et de l'acquisition de licences collectives. Dès lors, la mise en œuvre des normes internationales relatives aux métadonnées, ainsi que l'offre de nouveaux services compatibles avec les normes en vigueur dans des établissements à l'étranger s'avèrent incontournables. A l'aune de ces enjeux, les investissements réservés à ce poste par l'Abes se situent en deçà du seuil souhaitable. La piste mériterait des moyens plus ambitieux. Par exemple, une part plus importante du temps des cadres pourrait être investie dans ces enjeux de recherche-développement et d'implication dans les instances internationales les plus performantes.

Par ailleurs, malgré l'importance des réajustements de l'IST française envisagés, et malgré l'absence d'une dimension d'ouverture européenne significative dans les projets de la BSN et d'Istex, l'Abes ne doit pas occulter le fait que d'autres structures en Europe ou ailleurs sont confrontées aux mêmes enjeux techniques, concurrentiels ou économiques que l'Abes. Enjeux techniques du signalement de masse des ressources électroniques, positionnement par rapport à la concurrence des fournisseurs de métadonnées ou des services généralistes (*Google Scholar*), voire développement de modèles économiques de répartition des coûts des services rendus entre établissements universitaires mutualisés, en sont trois exemples. Une veille active, voire des investissements de type recherche-développement dans ces domaines, sont souhaitables.

Pilotage opérationnel et gestion administrative

Un établissement qui fonctionne bien au quotidien

L'Abes a connu, ces dernières années, un élargissement sensible de ses missions :

- depuis 2002, le portage de groupement de commandes pour l'acquisition de ressources électroniques ;
- en 2006, le lancement d'un dispositif national de signalement, de dépôt et d'archivage pérenne des thèses électroniques, et depuis 2010, la gestion du fichier central des thèses auparavant assurée par l'université Paris 10 ;
- en 2008, la prise en charge des activités de gestion informatique et développements qui étaient auparavant gérées par le Cines ;
- depuis 2009, la prise en charge de missions qui étaient auparavant assurées par le MESR : conversion rétrospective des catalogues, inventaire des corpus numérisés (Numès), normalisation, animation de projets coopératifs, thèses.

1 • Gestion financière

Le budget de l'Abes présente la particularité d'être composé de deux parties tout à fait distinctes, l'une est le budget dit de l'Abes qui couvre l'ensemble des dépenses (hormis la masse salariale des fonctionnaires) effectuées pour la gestion des différentes missions, l'autre est un service à comptabilité distincte (SACD) utilisé pour suivre toutes les opérations liées à l'achat de ressources électroniques et aux facturations aux établissements de leur contribution. Le budget confirme le rôle d'opérateur de l'Abes dont les recettes, hors SACD, proviennent à 77 % du ministère.

Assurer le pilotage et la gestion des groupements de commandes mérite une vigilance accrue. Cette activité a connu une progression constante : deux groupements portés en 2003, six en 2005, dix depuis 2009 pour une masse financière doublée en deux ans (de 19 M€ à 38 M€ dans le budget primitif 2012, soit 85 % du budget total de l'Abes). Cette situation exceptionnelle, témoignage d'un réel service rendu aux universités, doit trouver dans les meilleurs délais une solution afin que la charge financière de ce service ne conduise pas à mettre en grande difficulté la trésorerie de l'Abes. En attente, l'Abes s'impose un suivi très attentif de sa trésorerie. En revanche, ce service ne mobilise que deux postes.

Le principal facteur d'évolution des budgets hors SACD de 2009 à 2011 est la part croissante des dépenses de personnels financées par l'établissement.

Les décisions budgétaires modificatives sont accompagnées d'une justification claire des différents mouvements financiers proposés ; et on note également, depuis trois ans, une sensible amélioration du taux d'exécution budgétaire.

La séparation ordonnateur / comptable est respectée. L'agent comptable s'appuie sur une petite équipe et consacre à l'établissement une demi-journée par semaine, sauf besoin particulier. Le logiciel utilisé donne satisfaction.

S'il existe depuis 2010 un suivi financier par thématiques, la comptabilité analytique ne sera réellement pertinente que si les salaires des personnels rémunérés par l'État sont ventilés selon la même nomenclature, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le modèle économique qui vise à facturer des services ne reflète ainsi qu'une partie des coûts.

2 • Une gestion des ressources humaines adaptée aux missions

Aujourd'hui, les missions de l'établissement sont assurées par 56 fonctionnaires et 17 contractuels. La proportion d'emplois de catégorie A (72 %) est très importante et reflète le rôle de pilotage et d'agence offrant des services à haute technicité.

L'Abes peut compter sur ses personnels, très qualifiés et motivés. Il faut souligner que l'amélioration progressive de l'image de l'Abes au cours des dernières années s'est traduite par une importante attractivité des postes. Les modalités de travail en équipe des acteurs issus des métiers des bibliothèques avec ceux issus des métiers de l'informatique permettent de construire des équilibres dynamiques sur chacun des chantiers.

La politique des ressources humaines se déploie aujourd'hui dans le respect des évolutions qui impactent les différentes facettes de la gestion : gestion prévisionnelle, évaluation des personnels, système de primes spécifiques et bonne intégration du modèle primes de fonction-résultat. La formation des personnels est accompagnée d'un dispositif de retour des informations acquises vers l'établissement : "raconte-mois" processus au sein duquel le formé restitue aux collègues le contenu de la formation. Après une phase d'expérimentation, le télétravail, organisé par un protocole, est pratiqué par 19 agents à raison de deux jours par semaine maximum, dans des conditions satisfaisantes pour les personnels et l'agence.

Trois éléments caractérisent la particularité de la gestion : une position claire sur l'emploi des contractuels (fonctions pérennes : CDD de trois ans, CDI au bout de six ans) qui se double d'une participation des personnels de l'agence à la procédure de recrutement ; un dispositif d'action sociale dynamique et doté de moyens importants (convention de restauration) ; un souci de la cohésion (voyage d'études).

Il est seulement regrettable que l'accroissement des missions ne se soit pas accompagné par une réflexion sur les compétences administratives dont l'Abes a besoin, et d'en tirer les conséquences sur la nécessaire adéquation entre statut et métier.

Enfin, le partage des compétences entre le Cines et l'Abes intervenu en 2008 s'est traduit par une négociation financière. L'acquisition de nouvelles compétences a donc eu partiellement comme contrepartie l'augmentation du nombre d'agents non titulaires. Faire porter par des subventions de fonctionnement et des ressources propres le financement d'emplois nécessaires au fonctionnement permanent de missions de service public est fortement risqué. Une clarification avec la tutelle de l'évolution à moyen et long terme de cette situation s'impose.

3 • Un cadre de travail satisfaisant dont le coût est trop important

La démarche patrimoniale de l'établissement est relativement simple car il existe une réelle unité de lieu pour l'exercice de sa mission, les locaux sont situés à Montpellier dans le quartier de Malbosc où l'Abes dispose de 1 624 m^2. Le ratio (nombre de m^2 par agent) est dans la norme. Le schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le MESR et France Domaine et la seule observation est liée au loyer qui est supérieur au loyer moyen du site.

Les locaux sont donc aujourd'hui un peu trop coûteux (10 % de plus que le prix des loyers sur la ville) et surtout pas assez rationnels car distribués sur deux bâtiments ; cependant l'Abes a réussi à développer une répartition fort judicieuse, dédiant un bâtiment à la vie quotidienne et l'autre aux espaces de réunion.

Les organes de concertation concernant l'hygiène et la sécurité et sur les conditions de travail sont régulièrement constitués et les représentant des personnels y jouent un réel rôle de porte-parole.

4 • Une organisation en mode projet, mais une démarche d'amélioration continue balbutiante

Structure de mission, plus qu'administration, l'Abes s'est dotée d'un double organigramme : le premier est l'organigramme hiérarchique classique organisé en pôle et services, le second traduit la démarche de projets qui est au cœur de cet établissement. Cette présentation n'est pas uniquement formelle car elle est accompagnée d'une volonté de faire vivre et d'animer les missions dans une démarche originale. En effet, chaque mission est portée par un binôme qui associe informaticien et personnel des bibliothèques, cette écoute et ce dialogue quotidiens facilitant l'appropriation des dossiers les plus techniques.

La démarche qualité a été initiée par l'Abes pour améliorer ses relations avec les prestataires, et en particulier pour la gestion des documents. Une volonté réelle de formaliser les procédures de travail existe et une démarche a été initiée en ce sens. Le travail reste à finaliser.

Malgré l'existence d'un nombre important d'indicateurs pertinents sur les différentes activités, il a été parfois difficile d'obtenir une vision quantitative de l'activité, voire une approche des coûts réels. Alors que le ministère engage les universités à mutualiser leurs actions et au moment où l'Abes est reconnue comme un prestataire de services de qualité, une communication sur la réalité des coûts de ses actions, y compris soulignant la forte implication de l'État, paraît un préalable nécessaire aux discussions avec la CPU et les organismes pour un partenariat futur.

5 • La volonté de retrouver la maîtrise de ses systèmes de données

L'utilisation d'outils "propriétaires", tels que ceux d'OCLC, offre la grande visibilité qui est ouvertement recherchée par nombre de structures, telles que des bibliothèques petites ou moyennes, soucieuses de se faire connaître en dehors de l'Hexagone. Mais parallèlement, la volonté existe de s'affranchir des architectures et des protocoles contraints, afin de récupérer la maîtrise de l'exploitation des données provenant des établissements, comme le montre le développement d'applications totalement neuves et sous contrôle de l'Abes, à l'instar d'IdRef. Le souci constant vise donc bien à conserver le contrôle des données, tout en assurant une visibilité internationale aux catalogues. Même si les objectifs sont clairement définis et si la préoccupation d'une convergence bien maîtrisée est présente, l'heure ne semble pas encore venue pour une stratégie concertée avec des structures sœurs basées à l'étranger. La politique des petits pas est pour l'instant privilégiée, en vue d'entrer dans le débat en temps opportun.

Conclusion et recommandations

Dans le contexte encore très évolutif et incertain de la BSN et du projet Istex au sein duquel s'inscrit le projet de l'Abes, la direction de l'agence, sa tutelle ministérielle et aussi les représentants des universités, pourront solliciter avec pertinence le CA et le CS pour aider celle-ci à adapter sa stratégie aux mutations en cours au plan national et dans le secteur concurrentiel international de l'IST. L'absence d'ouverture européenne, significative, des projets BSN et Istex qui vont structurer l'action de l'Abes à terme, nécessite que l'agence accentue sa fonction de veille et d'ouverture à l'international.

L'Abes apparaît comme une structure légère, par rapport à ses homologues de la Culture et de la Recherche, réactive et efficace, capable de relever avec succès les défis qui s'annoncent. L'Abes fait justement "de l'accès aux ressources électroniques une priorité absolue de son projet 2012-2015" avec pour objectifs de "signaler au niveau du titre et de l'article" avec "localisations et droits ouverts" et de "redistribuer dans n'importe quel format des métadonnées enrichies importées dans n'importe quel format". A l'écoute des besoins des SCD et des établissements, elle a donc identifié des enjeux qui sont essentiels pour son action et exprime la volonté d'y faire face en :

- accordant une importance croissante dans son activité aux métadonnées (rôle d'agrégateur, de pivot) ;
- confirmant son rôle d'agence de mutualisation : SIGB et groupement de commandes.

Cependant, l'établissement doit faire face à des difficultés de gestion de la trésorerie, et ses interventions, réelles, restent peu visibles de l'ensemble des utilisateurs finaux.

I – Les points forts

- Un opérateur, capable d'articuler les exigences de la tutelle et les attentes des établissements, grâce à une gouvernance de qualité et à l'action d'un personnel qualifié et motivé.
- Une réelle crédibilité dans le réseau des professionnels des services commun de documentation des universités, qui en fait un vecteur privilégié pour la modernisation des SCD des établissements.
- Un projet stratégique cohérent qui se fonde sur une analyse pertinente des enjeux et des défis techniques que l'agence aura à affronter, dans le contexte de la BSN et du projet Istex qui annoncent des mutations positives, ambitieuses, dans l'organisation de l'IST française.

II – Les points faibles

- Une absence de visibilité sur la pérennisation du financement des agents contractuels recrutés sur des missions permanentes.
- Un portage administratif et financier des groupements de commandes, qui présente des incertitudes en amont dans la définition des périmètres des groupements de commandes, ainsi que d'importants problèmes de trésorerie en aval dans le portage financier proprement dit.
- Une perception restreinte par les responsables des établissements universitaires et des organismes de recherche des missions de l'Abes vue comme agence au service des "BU et SCD" et de l'enseignement, et non comme agence au service des établissements universitaires eux-mêmes, de la recherche et des organismes.
- Une absence d'une stratégie d'évaluation de la qualité des catalogues et des services rendus aux usagers professionnels et aux usagers finaux : étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs.

III – Les recommandations

- Trouver et mettre en œuvre au plus vite des solutions pour sécuriser la trésorerie de l'agence dans le cadre de la mission des groupements de commandes, ainsi que pour définir au mieux le périmètre des groupements d'achat des ressources électroniques dès le début des négociations.

- Clarifier, avec la tutelle, la prise en charge à moyen et long terme des personnels contractuels.
- Créer des relations d'échange et de travail direct avec les équipes de direction des établissements, tout en conservant l'appui de la MISTRD et du MESR pour les missions nationales qui lui ont été transférées.
- Développer, en synergie avec les SCD des établissements, une culture de l'évaluation des usages afin de pouvoir analyser si les moyens engagés rendent les services attendus.
- Poursuivre et approfondir la veille à l'échelle internationale sur les réponses apportées par d'autres structures similaires, afin d'affiner ses réponses aux défis rencontrés.

Liste des sigles

A

Abes	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ADBU	Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
Amue	Agence de mutualisation des universités et établissements
Aura	Association du réseau des établissements utilisateurs de l'Abes

B

BDIC	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNU	Bibliothèque nationale et universitaire
BSN	Bibliothèque scientifique numérique
BU	Bibliothèque universitaire

C

CA	Conseil d'administration
Calames	Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur
CCFR	Catalogue collectif de France
CCSD	Centre pour la communication scientifique directe
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CERL	*Consortium of european research libraries*
Cines	Centre informatique national de l'enseignement supérieur
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPU	Conférence des présidents d'université
CS	Conseil scientifique

E

EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique

H

HDR	Habilitation à diriger des recherches

I

Idex	Initiatives d'excellence
IdRef	Identifiants et référentiels Sudoc pour l'enseignement supérieur et la recherche
IFLA	*International Federation of Library Associations and Institutions*
Inist	Institut de l'information scientifique et technique
ISSN	*International Standard Serial Number*
IST	Information scientifique et technique
Istex	Initiative en information scientifique et technique

L

LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

M

MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MISTRD	Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

N

NBI	Nouvelle bonification indiciaire
NEIGE	Nouvelle écriture informatique de gestion des étudiants
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

OCLC	*Online computer library center*

P

PCP	Plan de conservation partagée
PEB	Prêt entre bibliothèques
Pres	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

Refdoc	Référence en fourniture de documents scientifiques

S

SACD	Service à comptabilité distinct
SCD	Service commun de documentation
SDBIS	Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique
SHS	Sciences humaines et sociales
SIGB	Système intégré de gestion de bibliothèque
SNRI	Stratégie nationale de recherche et d'innovation
SPSI	Schéma prévisionnel de stratégie immobilière
Star	Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche
Step	Signalement des thèses en préparation
Sudoc	Système universitaire de documentation
Sudoc-PS	Système universitaire de documentation-Publications en série
Supeb	Réseau de prêt entre bibliothèque

T

TGE	Très grand équipement
TGIR	Très grandes infrastructures de recherche
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Observations du directeur

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Observations du directeur de l'ABES sur le rapport de l'AERES

L'ABES partage les constats de l'AERES et son analyse de la stratégie de l'Agence, de son positionnement et de son fonctionnement.
Les points faibles identifiés par l'AERES et ses recommandations confirment les directions dans lesquelles l'Agence et sa tutelle doivent faire porter leurs efforts. Certains de ces points ne relèvent pas de sa seule initiative, notamment la visibilité sur la pérennisation du financement des agents contractuels recrutés sur des missions permanentes et la sécurisation de la trésorerie des groupements de commande.

Le rapport de l'AERES recommande à l'ABES de développer une culture de l'évaluation des usages. Si l'ABES rassemble déjà beaucoup d'indicateurs quantitatifs sur ses services et applications, elle n'a mis en place que tardivement et de façon limitée une démarche d'évaluation qualitative. L'ABES est consciente de l'urgence d'engager une démarche systématique d'évaluation.

En matière de partenariat, celui engagé avec la BnF demande à être encore consolidé mais les chantiers ouverts sur la FRBRisation des catalogues et le nouveau code de catalogage RDA d'une part, sur les licences nationales d'autre part, ont rapproché les deux établissements. Les points qui les séparent soulignés par l'AERES - logiciels, calendriers – ne les empêchent pas de travailler dans un esprit collaboratif éloigné de toute concurrence. Les périmètres d'intervention de chacune des deux agences ont été définis clairement. Les décisions engageant l'avenir sont soumises au Conseil d'administration de l'ABES où siègent un représentant du Ministère de la Culture et un représentant de la BnF.

Fait à Montpellier, le 26 juin 2012

Raymond Bérard

227, av. du Professeur Jean Louis Viala - BP 84308 - 34193 Montpellier cedex 5 -Tél 04 67 54 84 10 - Fax 04 67 54 84 14 http : //www.abes.fr

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a eu lieu du 29 février au 1er mars 2012. Le comité d'évaluation était présidé par Joseph **Losfeld**, professeur des universités émérite, ancien recteur de l'Académie de Nancy-Metz.

Ont participé à l'évaluation :

Gilles **Boucher**, directeur général des services, Institut polytechnique de Toulouse ;

Geneviève **Lallich-Boidin**, professeur des universités, Université Lyon 1 ;

Claude **de Moreau de Gerbehaye**, chef de département aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État en Belgique.

Jean-Pierre **Borel**, délégué scientifique et Hélène **Balmette**, chargée de projet représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.